



**Manifestation du vendredi 13 juillet 2018  
Règlementation de la circulation et du stationnement  
pour le déroulement de la manifestation du « 13'Animé »**

**Le Maire de SAINT PAIR SUR MER**

**VU** le code général des collectivités territoriales, articles L2212-1 et suivants,

**VU** le code de la route et notamment les articles R.36, R.37 et R.225,

**VU** les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière,

**CONSIDERANT** que la manifestation « Le 13'Animé » avec un spectacle pyrotechnique aura lieu le vendredi 13 juillet 2018 à Saint-Pair-sur-Mer, et qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules pour permettre son bon déroulement et assurer la sécurité des personnes y participant,

**ARRETE**

**Article 1 :**

**Le vendredi 13 juillet 2018, des artistes en déambulation circuleront dans le centre-ville à partir de 20h30. Plusieurs concerts et animations auront lieu dans la ville à partir de 16h00 place de Gaulle, place Marland, Place de la Liberté, Place de la Poste et sur la Digue près du Casino.**

**Un spectacle pyrotechnique aura lieu place des Loisirs et secteur Nord-Est à la tombée de la nuit.**

**Article 2 :**

Pour des raisons de sécurité, l'accès au secteur Nord-Est sera interdit à toute personne étrangère à l'organisation de cette manifestation, le 13 juillet 2018, de 8h30 à Minuit et de Minuit à 4h le 14 juillet 2018.

**Article 3 :**

→ Afin d'assurer la sécurité des spectateurs pour le feu d'artifice, un périmètre de sécurité sera mis en place le 13 juillet 2018 avenue Jozeau Marigné. Ce périmètre délimité par des barrières, sera formellement interdit au Public. Un cordon de sécurité sera déployé sur le site afin de renforcer la sécurité.

→ **En raison des mesures de sécurité du PLAN VIGIPIRATE « Plan route attentat », certaines rues et secteurs seront fermés physiquement par des véhicules et blocs béton.**

**Article 4 : AIRE DE CAMPING-CARS**

**Du 12 juillet 2018 à 16h00 jusqu'au 14 juillet 2018 à 5h00, l'aire de camping-cars sera interdite à tout véhicule.**

→ Le 13 juillet 2018 à partir de 9h00, le parking du cimetière rue des Vallées sera réservé aux véhicules « camping-cars », et un emplacement sera réservé au bus rue des Hauts-Fossés.

**Article 5 : CIRCULATION**

→ Afin d'assurer la sécurité et le déplacement des véhicules, un sens de circulation est mis en place dans le centre de Saint-Pair-sur-Mer, le 13 juillet 2018 à partir de 15h00 jusqu'à 4h00 le 14 juillet 2018.

→ Les véhicules venant de Jullouville seront déviés vers le sens de la circulation route de la Corniche puis rue du Moulin à Vent.

→ Les véhicules venant de Granville par la route de la Crête, seront déviés vers la route d'Avranches à partir de la rue du Fourneau par la route de Vaudroulin ou la route de la Mennerie.

→ Depuis le carrefour de la rue de la Mennerie et de la RD 973, l'accès au centre hospitalier de Granville sera interdit à tout véhicule sauf véhicules de secours, personnels hospitaliers et riverains des lotissements de la rue de la Mennerie, munis d'un laisser-passer.

**La circulation sera totalement interdite le 13 juillet 2018 à partir de 15h00 :**

→ **Rue Sainte-Anne, rue du Vieux Château, rue de la Mairie, rue du Buhot, rue de l'Audience, rue de l'Oratoire, place de Gaulle, rue de la Hogue, rue des Marronniers, rue Saint-Michel, rue Mallais, avenue Jozeau Marigné, avenue de l'Europe, route de Granville, place Marland, place de la Liberté, place de l'Europe, allée Lecourtois, allée de la Mer, rue de la Plage, place des Loisirs, rue des Vallées entre la Vigie et les services techniques municipaux.**

## Article 6 : STATIONNEMENT

- Les places Charles de Gaulle, de la Liberté, de l'Europe, de l'Eglise, Marland et de la Poste seront totalement interdites au stationnement, le 13 juillet 2018 à partir de 12h00 (midi) jusqu'au 14 juillet 2018 à 6h00 du matin, afin de permettre la mise en place des stands et des compagnies.
- Tout stationnement sera interdit des deux côtés de l'avenue Jozeau Marigné, à partir de 8h00 le 13 juillet 2018 et jusqu'à 4h00 le 14 juillet 2018.
- La cour de l'école Anne FRANK sera réservée à l'organisation de la manifestation ainsi qu'aux artistes.
- Le parking de la mairie sera interdit à tout stationnement le vendredi 13 juillet 2018 à partir de 15h00.
- Le parking de la police municipale sera interdit à tout stationnement le jeudi 12 juillet 2018 à partir de 17h30 et jusqu'au samedi 14 juillet 2018 à 4h00, sauf pour les véhicules accrédités.
- Un parking PMR sera mis en place rue du Vieux Château entre la voie communale des Maillais et le carrefour de la Vigie.
- Pour permettre l'accès aux véhicules de secours et de sécurité, il est strictement interdit de stationner devant les barrières qui délimiteront la zone piétonnière.

## Article 7 : ASSOCIATIONS

Deux associations Saint-Pairaises participeront : Saint-Pair-Bricqueville Tennis de Table place de la Liberté et l'U.S.S.P. place de Gaulle. Des cibistes, encadrés par une association et par la police municipale, seront présents sur différents points clés dans Saint-Pair-sur-Mer.

## Article 8 : SIGNALISATION

La signalisation et la matérialisation de la présente réglementation seront assurées par les services techniques municipaux.

## Article 9 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée, pour exécution chacun en ce qui le concerne à :

- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement d'Avranches,
- Mme le Maire de Granville,
- M. le Commandant de la circonscription de police de Granville,
- M. le Chef du centre de secours principal de Granville,
- M. le Président du Conseil Général, service routier départemental,
- M. le Chef de service de la police municipale de Saint-Pair-sur-Mer,
- Mme la Directrice de l'Office Culturel de Saint-Pair-sur-Mer,
- M. le Président de l'Association USSP de Saint-Pair-sur-Mer
- M. le Président de l'Association Saint-Pair-Bricqueville-Tennis de Table
- M. le responsable des services techniques municipaux
- Mmes et Mrs les commerçants du centre-ville de Saint-Pair-sur-Mer.

Fait à Saint Pair sur Mer,  
Le 20 juin 2018

Le Maire

Guy LECROISEY

